

Métiers du plâtre et de l'isolation

RNCP32238 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	233
Formacode(s)	22403
Code(s) ROME	F1604, F1601
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet professionnel Métiers du plâtre et de l'isolation intervient sur des bâtiments neufs ou en réhabilitation dans le cadre de la construction de logements, de bureaux de commerces ou de bâtiments industriels.

Les ouvrages à réaliser dans le secteur du plâtre et de l'isolation doivent souvent assurer, au delà du seul aspect esthétique, des fonctions spécifiques (thermiques, acoustiques, protection incendie,...) et dans des conditions particulières (solicitation aux chocs, humidité, grande hauteur).

Il contribue à l'aménagement intérieur des bâtiments (plafonds, cloisons, contre-cloisons, doublages, gaines techniques).

Du fait de la diversité des techniques et des matériaux mis en oeuvre, le titulaire du brevet professionnel "Métiers du plâtre et de l'isolation" peut choisir de se spécialiser (plâtrier, plaquiste, staffeur-stucateur, plafiste,...) tout en maintenant un solide niveau de compétences générales.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP32238BC01 — U11 Etude et préparation d'un ouvrage

LISTE DE COMPÉTENCES

Collecter et classer des informations utiles à la réalisation du chantier

Décoder et analyser les données utiles à la réalisation du chantier

Traduire graphiquement

Évaluer les risques et proposer des mesures de prévention

Déterminer les besoins en matériaux

Déterminer les besoins en matériels et en main d'oeuvre

Gérer les approvisionnements

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32238BC02 — U12 Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer et suivre la réalisation des tâches

Assurer la gestion quotidienne du chantier

Assurer la santé et la sécurité des personnes

Préparer le poste de travail

Contrôler la conformité des supports et des ouvrages

Animer une petite équipe

Communiquer avec les différents acteurs du chantier

Rendre compte

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32238BC03 — U20 Réalisation d'ouvrages communs

LISTE DE COMPÉTENCES

Construire des ouvrages communs en briques plâtrières

Réaliser des enduits en plâtre

Construire des ouvrages communs en plaques sur ossature

Construire des ouvrages communs en carreaux

Réaliser une moulure en plâtre

Poser des éléments décoratifs

Réaliser des enduits et poser des bandes

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32238BC04 — U30 Réalisation d'ouvrages de conception complexe

LISTE DE COMPÉTENCES

Implanter des ouvrages

Construire des ouvrages de conception complexe en briques plâtrières

Construire des ouvrages de conception complexe en plaques sur ossature

Réaliser un doublage en complexe isolant thermo-acoustique

Construire des cloisons en panneaux de hauteur d'étage

Réaliser une chape sèche légère

Construire des ouvrages de conception complexe en carreaux

Construire un plafond modulaire

Réaliser une isolation thermo-acoustique intérieure

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32238BC05 — U40 Mathématiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Rechercher, extraire et organiser l'information

Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution

Expérimenter, simuler

Critiquer un résultat, argumenter

Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32238BC06 — U41 Sciences physiques et chimiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Rechercher, extraire et organiser l'information

Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité

Expérimenter, simuler

Critiquer un résultat, argumenter
Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral et à l'écrit
Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32238BC07 — U50 Expression et connaissance du monde

LISTE DE COMPÉTENCES
Français et histoire-géographie :
Produire et analyser des discours de nature variée
Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle
Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP32238BC08 — U60 Langue vivante étrangère

LISTE DE COMPÉTENCES
Compétences de niveau B1+ du CECRL :
S'exprimer oralement en continu
Interagir en langue étrangère ou régionale
Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale
Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS
Bâtiment

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Plâtrier-plaquiste, monteur-plaquiste en agencements

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 940 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (35 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements · tension 5/5 (Très élevée) B2X37 — Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B2X38 — Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	24 819
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X30 — Ouvriers en pose et décoration de revêtements B2X37 — Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP B2X38 — Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage

- de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 465 €
Selon la branche	7 465 € – 7 796 €
Prise en charge	Branches concernées
7 465 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 796 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
7 613 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2023
Date de dernière délivrance possible	31/12/2023

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1157

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38309

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32238/>